

Remboursement de produits d'hygiène durables

Le conseil municipal a adopté un règlement concernant la réserve financière de la taxe verte. L'un des multiples avantages par ce règlement concerne les produits d'hygiène durables. En effet, le contribuable peut se faire rembourser, entre autres, l'équivalent de 100% du coût d'achat, jusqu'à concurrence de 100\$/année, de produits d'hygiène durables, dont: les culottes et couches lavables, compresses d'allaitement lavables, coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, etc.

Vous pouvez vous procurer toute l'information nécessaire en visitant le site web de la Municipalité au : <https://municipalite.laconception.qc.ca/loisirs-cultures-et-services-communautaires/#carte-citoyenne>

Pour les propriétaires et locataires de la Municipalité. Carte citoyenne et Carte Expérience de la Ville de Mont-Tremblant

Carte Citoyenne de la Municipalité de La Conception

La carte Citoyenne peut être obtenue gratuitement et directement à l'hôtel de ville, sur présentation d'une preuve d'identité avec photo (permis de conduire ou passeport) et preuve de résidence (bail ou compte de taxes). Elle est renouvelable chaque année. Elle vous donne accès aux stationnements municipaux ainsi qu'aux sites de randonnée de la Municipalité, et ce, gratuitement.



Carte Expérience de la Ville de Mont-Tremblant

La carte Expérience de la Ville de Mont-Tremblant peut être obtenue gratuitement et directement à l'hôtel de Ville de Mont-Tremblant. Vous aurez besoin de vos pièces d'identité. Elle vous donne droit à différents abonnements, accès gratuit et/ou à différents rabais. Bibliothèque, complexe aquatique, gymnases, aréna, bibliothèque, plages, cours, spectacles et ateliers divers. Vous devez absolument avoir obtenu votre carte Citoyenne de la Municipalité de La Conception avant de demander votre carte Expérience.

Avant de demander votre carte, pour plus d'information, visiter le site Internet de la Ville de Mont-Tremblant à l'adresse suivante : www.villedemont-tremblant.qc.ca/citoyens/cartes-acces-et-experience

Plusieurs modes de paiement pour vos taxes et factures

Bien sûr, en plus de payer par chèque, en argent comptant, par paiement Interac ou par l'entremise de votre créancier hypothécaire, il est toujours possible de payer en ligne dans les institutions financières suivantes :

Caisse Desjardins, Banque Nationale, Banque Laurentienne, Banque Scotia – Scotiabank, Banque de Montréal – BMO, Banque Toronto Dominion – TD, Banque Royale du Canada – RBC, Banque Manuvie, Banque HSBC.

Nous vous recommandons d'acquitter vos paiements par Internet via votre institution bancaire, c'est simple et efficace. Voici la procédure :



Ajouter la facture



Rechercher le fournisseur : Municipalité de la Conception (taxes)



Entrer le numéro de matricule de 16 chiffres (sans lettre ni espace)

Une fois le dossier créé dans votre compte bancaire, vous serez en mesure d'acquitter tout paiement auprès de la Municipalité (permis, taxes, mutation, etc.).

Vous avez plus d'un compte de taxes? **Il est important de ne pas regrouper vos paiements sur un seul matricule**, mais bien d'effectuer vos paiements de façon individuelle pour chacun des matricules.

Nous vous rappelons que les comptes débiteurs portent intérêt au taux de 15 % l'an auquel s'ajoute une pénalité de 5 % calculée sur les soldes impayés. Si vous éprouvez des difficultés à payer votre compte de taxes, il est certainement plus avantageux pour vous de consulter votre créancier hypothécaire pour que le montant de vos taxes soit payé par celui-ci à même votre versement hypothécaire.



Pour recevoir les bulletins municipaux directement dans votre boîte courriel : cliquez sur « Je m'abonne » en page d'accueil du site Web! Vous aurez donc les bulletins en primeur!



Les bandes riveraines: une priorité

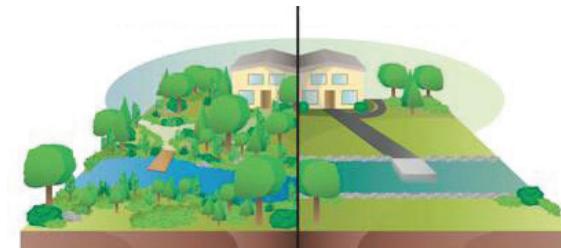
Protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides

Règlement no. 14-2006 – Chapitre 8

On se doit de préconiser les 3 strates de végétation (herbacés, arbustes et arbres), où la tonte de gazon et le débroussaillage sont légiférés dans les 10 ou 15 mètres de la ligne des hautes eaux.

Par ailleurs, lorsque la pente est inférieure à 30 %, il est permis de pratiquer une ouverture de 5 mètres de largeur à l'intérieur de la rive pour avoir accès au plan d'eau et dans le cas où la pente est égale ou supérieure à 30 %, il est permis de couper la végétation sur une largeur de 1,2 mètre. Il est important de noter qu'il n'y a aucun droit acquis possible pour un aménagement paysager.

Par ailleurs, l'importance de conserver les arbres et les plantes riveraines indigènes, comparativement à la pelouse, est indéniable pour la santé des plans d'eau. Soyez proactif et ambassadeur, soyez un modèle à suivre!



BON AMÉNAGEMENT MAUVAIS AMÉNAGEMENT



Pourquoi est-ce si important et obligatoire de se prévaloir d'un permis pour nos travaux?

Avant d'effectuer des travaux, on se doit de se procurer un permis. En effet, s'abstenir de faire la demande d'un permis peut être répréhensible dans la mesure où l'on contrevient aux règlements et peut entraîner des mesures punitives telles que des amendes ou même l'obligation de démolir l'installation en faute.

Malgré qu'une demande de permis inclut des frais peu significatifs pour l'analyse de cette dernière, ces frais sont nettement moins dispendieux qu'une mesure répréhensible. En effet, devoir s'acquitter des frais de l'amende, repenser, modifier ou même démolir une installation effectuée sans permis devient plus coûteux et ne vous soustrait pas à l'obligation de respecter les règlements d'urbanisme.

Les nombreux avantages non négligeables!

Il y a plusieurs avantages considérables à effectuer une demande de permis lors de vos aménagements qui en nécessitent un. La plus importante est inévitablement qu'elle officialise votre installation. En effet, si une modification future des règlements se produisait et rendait votre installation non conforme

au nouveau règlement, votre installation bénéficierait possiblement d'un droit acquis si elle a été réalisée conformément à l'ancienne réglementation. Des enjeux considérables pourraient être relevés lors de la vente de votre propriété si vous n'avez pas réalisé vos travaux conformément à la réglementation.

Renouvellement de votre permis

Il est important de considérer que si vous arrivez à l'échéance de votre permis et que lesdits travaux ne sont pas terminés, vous devez demander un renouvellement prolongeant la validité de celui-ci. Dans l'éventualité où le renouvellement n'a pas été demandé avant l'expiration du permis, ceci vous expose à des amendes ainsi que de devoir arrêter vos travaux le temps d'obtenir un nouveau permis valide.

La conformité aux règlements, c'est toujours gagnant!



MUNICIPALITÉ
LA CONCEPTION
LA NATURE... PAISIBLE.



BULLETIN D'INFORMATION 2023

1371, rue du Centenaire, La Conception, Québec, J0T 1M0
Courriel : info@municipalite.laconception.qc.ca
Site internet : www.municipalite.laconception.qc.ca
(819) 681-3016

Heures d'ouverture de l'hôtel de ville

Du lundi au jeudi : de 7 h 45 à 16 h 30

Le vendredi : de 8 h à midi

Fermé de 12h à 13h

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Mercredi et Vendredi de 13h00 à 15h30 et de 17h30 à 19h30

Samedi de 10h00 à 12h00 (midi)

Prêt de jeux de société pour toute la famille.



Mot du maire

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Nous voilà dans une nouvelle année déjà bien amorcée. J'en profite d'ailleurs pour vous souhaiter, en mon nom personnel ainsi qu'au nom de mes collègues du conseil municipal et des membres de l'équipe administrative, une excellente année 2023! Pour cette nouvelle année et afin de prendre des décisions réalistes et efficaces, nous avons planifié et adopté un budget adapté aux besoins des citoyens.

Conjuguer inflation et capacité de payer de la population, voilà le défi que nous avons en 2023, et ce, comme partout ailleurs au Québec. En surcroît de la forte croissance de la Municipalité, des responsabilités qui en découlent, de la pénurie de main-d'œuvre nécessitant une certaine réorganisation de l'organigramme, la Municipalité doit conjuguer avec la forte poussée des coûts en général, tant au niveau de l'entretien des infrastructures de la route, de la gestion des matières résiduelles, de la gestion des usines et réseaux d'eaux potable et usées, les charges d'intérêts sur la dette et les adaptations des infrastructures aux changements climatiques! L'environnement et la communauté sont également au cœur des enjeux actuels de la Municipalité.

Les prévisions budgétaires 2023 se résume en une indexation de 15% des revenus de taxes, dont la majorité provient de la hausse de la richesse foncière de la Municipalité. Parallèlement, les dépenses de fonctionnement augmentent également de 15%. Parmi les principales hausses, notons les quotes-parts de la MRC (27%), la gestion des matières résiduelles (18%), les services de sécurité publique (Incendie : 13%, Sureté du Québec: 7%), l'assurance générale (16%), le prix de l'essence (40%), le coût des matériaux et fournitures pour l'entretien des infrastructures et déneigement (15%) et les frais de financement sur la dette (28%). Vous comprendrez que ces dépenses incompressibles nous obligent, comme la grande majorité des municipalités, à hausser les taxes cette année.

L'impact moyen sur le compte de taxe du citoyen se situe entre 6 et 7% d'augmentation, ce qui correspond à l'indice des prix à la

consommation au Canada pour la période de novembre 2021 à novembre 2022, qui est de 6.8%. Vous comprendrez que pour définir un impact moyen de 6 à 7%, cela signifie que certains secteurs ont un impact moindre tandis que d'autres ont un impact plus élevé que la moyenne. C'est simple, si nous n'haussions pas les taxes en 2023, nous devions couper dans les services offerts aux citoyens et il n'en était pas question! D'ailleurs, vous découvrirez dans cette édition du bulletin d'information, les prévisions budgétaires en chiffre pour l'exercice financier 2023.

Vous trouverez également dans ce dépliant plusieurs informations pertinentes. Je vous invite à bien en prendre connaissance. Gardez-le précieusement, il contient les noms et les coordonnées pour rejoindre les différents services de votre Municipalité. N'hésitez pas à communiquer avec le personnel de la Municipalité pour toute question, suggestion ou commentaire. C'est avec plaisir qu'ils vous répondront. Bien entendu, nous vous attendons en grand nombre lors des séances du conseil afin de vous partager les orientations, décisions et priorités d'action de la Municipalité, soyez-y! Ça nous fait toujours plaisir de vous y accueillir!

Je termine en vous remerciant encore une fois pour votre confiance, vous pouvez être assurés que les équipes politique et administrative travaillent en harmonie et que les citoyens sont en tout temps au cœur de nos préoccupations. Je désire remercier l'équipe compétente qui travaille à la Municipalité aux bénéfices de tous.

Recevez mes plus chaleureuses salutations et que la nouvelle année vous apporte de la santé et une bonne dose de bonheur au quotidien!

Le maire,
Gaëtan Castelloux
Gaëtan Castelloux

Membres du conseil municipal



Gaëtan Castelloux – Maire
gcastilloux@municipalite.laconception.qc.ca

Richard Harland – Conseiller no.1
rharland@municipalite.laconception.qc.ca



André Leduc – Conseiller no.2
aleduc@municipalite.laconception.qc.ca

Hossein Falsafi – Conseiller no.3
hfalsafi@municipalite.laconception.qc.ca



Christelle Brassard – Conseillère no.4
cbrassard@municipalite.laconception.qc.ca

Roxanne Lajoie – Conseillère no.5
rlajoie@municipalite.laconception.qc.ca



Georges Bélec – Conseiller no.6
gbelec@municipalite.laconception.qc.ca



NOUS

RECRUTONS

Animateurs(trices)

Si tu as envie d'une expérience enrichissante et des plus gratifiantes, de te créer des souvenirs inoubliables, le Camp de jour La Toupie est ce qu'il te faut. Il te permettra de développer ton plein potentiel, d'être un modèle et un motivateur pour les jeunes tout en faisant partie d'une superbe équipe! Tu es résident ou villégiateur et tu as le goût de passer l'été à La Conception tout en travaillant dans ce milieu enchanteur, envoie-nous tes coordonnées dès maintenant : loisirs@municipalite.laconception.qc.ca.

Nous recherchons des animateurs (trices) et des accompagnateurs (trices) spécialisé(e)s.



Échec au crime

Programme permettant aux citoyens de partager, anonymement, des informations sur des activités de nature criminelle. Un individu peut alors aider à résoudre un crime sans toutefois faire partie du processus de l'enquête.
www.echecaucrime.com – 1 800 711-1800



Centre canin Le Refuge

Ce Centre a été mandaté par la Municipalité afin d'assurer l'application du règlement numéro 06-2022 concernant le contrôle des chiens.

Il offre un service 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 (si urgence), afin de récupérer les animaux pour une période de 3 jours. Après ce délai, l'animal est mis en adoption ou le Centre procédera malheureusement à l'euthanasie s'il n'a pas été adopté; d'où l'importance que les animaux détiennent une médaille que vous pouvez vous procurer auprès de la Municipalité afin que le Centre puisse communiquer avec le propriétaire sans tarder lorsque l'animal est récupéré.

Pour vous procurer une médaille (25 \$/année), vous devez contacter la Municipalité au 819-681-3016 poste 5400.

Pour retrouver un animal ou rapporter un animal perdu : Centre canin Le Refuge : 819-278-3773



Recyclage de vos piles domestiques

Pour la récupération des piles, il y a un contenant à cet effet dans l'entrée de l'hôtel de ville dans lequel vous pouvez en disposer de façon écologique.



Visite d'animaux sauvages

Si vous apercevez des animaux ayant des comportements dangereux ou étranges, vous pouvez contacter directement le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) au 819 425-6375 et ils vous proposeront des solutions.



Nourrir les chevreuils peut être nocif pour leur santé et la nôtre – Règlement no. 07-2021

En plus de causer plusieurs problèmes de santé chez les chevreuils en les nourrissant, nous les encourageons à s'approcher de nos maisons, ce qui peut augmenter aussi le risque d'accident de la route. Choisissons donc notre santé et la leur et cessons de les nourrir! D'ailleurs, le règlement no. 07-2021 l'interdit.

Prévisions financières

	2022	2023
Revenus		
Taxes	4,003,087 \$	4,604,950 \$
Paiements tenant lieu de taxes	53,615 \$	52,990 \$
Transferts	539,312 \$	412,696 \$
Services rendus	78,946 \$	82,704 \$
Imposition de droits	324,093 \$	377,200 \$
Amendes et pénalités	9,500 \$	13,460 \$
Intérêts	53,000 \$	80,000 \$
Autres revenus	32,000 \$	41,100 \$
Total revenus	5,093,553 \$	5,665,100 \$

Charges

Administration générale	871,734 \$	1,043,120 \$
Sécurité publique	871,229 \$	832,700 \$
Transport	1,516,668 \$	1,746,666 \$
Hygiène du milieu	477,564 \$	572,421 \$
Santé et bien-être	27,263 \$	15,775 \$
Aménagement, urbanisme et développement	394,310 \$	572,854 \$
Loisirs et culture	398,613 \$	465,094 \$
Frais de financement	93,625 \$	119,768 \$
Amortissement des immobilisations	630,000 \$	696,080 \$
Total charges	5,281,366 \$	6,064,478 \$

Conciliation à des fins fiscales	(187,813) \$	(399,379) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement	- \$	- \$

Programme triennal des immobilisations

	2023	2024	2025
Équipements et mobilier de bureau	4,500 \$	1,500 \$	1,500 \$
Génératrice et réaménagement hôtel de ville	105,320 \$	2,000,000 \$	- \$
Infrastructures parcs et espaces verts	125,000 \$	10,000 \$	10,000 \$
Infrastructures routières	972,487 \$	154,330 \$	103,390 \$
Batiments municipaux (garage)	7,204,000 \$	- \$	- \$
Véhicules, machinerie et équipements	300,000 \$	310,000 \$	390,000 \$
Améliorations usine eaux usées	26,185 \$	- \$	- \$
Total	8,737,492 \$	2,475,830 \$	504,890 \$

Autres informations pertinentes

Richesse foncière uniformisée (RFU) : 715,669,656 \$
Population selon le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 1449
Taux de la taxe foncière générale : 0,73 \$ / 100 \$ d'évaluation
Détail des taxes de services et taxes spéciales disponible au règlement 01-2023